

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse
06600 – ANTIBES
TÉL. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2018

Délibération 2018-46

OBJET : Décision Modificative n°3

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 11 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 13
Votants : 13
Procuration
Date de la convocation:
4 Décembre 2018

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY,
représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY,
représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Gilbert TAULANE représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel
VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO,
représentants de la Commission Syndicale Emmanuelle CENNAMO
représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20181211-2018-46-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Madame BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Les effectifs d'UNIVALOM ont fortement augmenté en 2018 suite à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) à notre compétence optionnelle de gestion des déchèteries d'une part, et, d'autre part, au transfert ou au recrutement d'ambassadeurs du tri pour nos 3 Collectivités membres. Ainsi les effectifs de notre Syndicat ont augmenté de 55 agents cette année dont 36 liés aux déchèteries de la CASA et 19 Ambassadeurs du tri répartis en fonction de la population de nos membres.

Il convient donc de procéder à un ajustement budgétaire concernant les dépenses de personnel. Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'adopter la décision budgétaire modificative n°3 présentée ci-après, en section d'exploitation qui prend en compte les divers ajustements de crédits présentés ci-avant entre comptes relevant de chapitres différents sans impact sur les équilibres du Budget Primitif.

CHAPITRE	IMPUTATION	DEPENSES D'EXPLOITATION	
67	6718	Autres Charges exceptionnelles	- 300 000,00 €
012	6411	Salaires - Appointements	300 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			0,00 €

REAJUSTEMENT D'ECRITURES			
CHAPITRE	IMPUTATION	DEPENSES D'EXPLOITATION	
012	6218	Autre Personnel extérieur	- 340 000,00 €
	6411	Salaires - Appointements	100 000,00 €
	6412	Congés Payés	29 000,00 €
	6451	Cotisations URSSAF	80 000,00 €
	6452	Cotisations mutuelles	5 000,00 €
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000,00 €
	648	Autres charges du Personnel	26 000,00 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'ADOPTER les propositions du rapporteur.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité

- ADOPTE les propositions du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente


Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20181211-2018-46-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018